

Le Recteur

A

Mesdames et Messieurs les inspecteurs de  
l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les chefs d'établissement

Mesdames et Messieurs les directeurs de CIO

Mesdames et Messieurs les directeurs d'école

Mesdames et Messieurs les psychologues de  
l'éducation nationale

Mesdames et Messieurs les médecins et infirmiers  
scolaires

Vannes, le 19 octobre 2020

Dossier suivi par  
Christelle Cherbonnier IEN IO  
Philippe Kerebel IEN 1D

3, allée Général Le Troadec  
CS 72506  
56019 VANNES Cedex

[www.ia56.ac-rennes.fr](http://www.ia56.ac-rennes.fr)

Copie à :  
DIVEL  
IEN ASH

## **Objet : Scolarisation des élèves à haut potentiel (EHP)**

### **Références. :**

Loi n° 2019-791 du 26 juillet 2019 pour l'école de la confiance  
Circulaire DGESCO A1.3 N° 2019-0046 du 29 avril 2019

Inclure tous les élèves dans les apprentissages et répondre aux besoins éducatifs particuliers est une priorité de l'école. Durant leur parcours scolaire, certains élèves à haut potentiel (EHP) rencontrent des difficultés. Afin de permettre aux élèves identifiés à haut potentiel de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles, un groupe de travail national composé de nombreux experts pédagogiques et scientifiques ont élaboré un vade-mecum relatif à la scolarisation des élèves à haut potentiel (EHP). Pour soutenir la scolarisation de ces élèves des [ressources](#) sont proposées sur le site EDUSCOL et depuis mars 2019, ce [vade-mecum](#) qui vise à aider les enseignants et l'ensemble des équipes éducatives à :

- repérer un élève à haut potentiel dans la classe ;
- mobiliser les acteurs engagés dans la scolarisation de ces élèves ;
- adapter et aménager le parcours scolaire des élèves à haut potentiel en fonction de leurs besoins.

La région académique de Bretagne, au sein de sa mission École Inclusive, a mis en place un groupe académique coordonné par la mission ASH pour soutenir la scolarisation des élèves à haut potentiel.

Ainsi, une cellule départementale de suivi des EHP a été installée dans chaque département depuis la rentrée 2019.

Dans le Morbihan, la cellule départementale de suivi des EHP des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés est coordonnée pour le 2<sup>nd</sup> degré par l'IEN IO et pour le 1<sup>er</sup> degré par l'IEN de circonscription de Vannes.

La scolarisation des élèves à haut potentiel (EHP) s'inscrit dans le cadre de l'école inclusive. Les besoins spécifiques des élèves à haut potentiel et leurs différences doivent être pris en considération dans les établissements scolaires pour qu'ils s'épanouissent et développent pleinement leurs potentialités.

Les enseignants qui s'interrogent sur une éventuelle précocité intellectuelle de certains élèves peuvent :

- **Niveau 1 : repérer**, en se référant aux grilles d'aide à l'observation des caractéristiques d'un EHP figurant en annexe du [vademecum](#) (pages 21 à 24) un possible élève à haut potentiel ;
- **Niveau 2 : faire reconnaître** le haut potentiel de cet élève par un professionnel : psychologue de l'éducation nationale après accord de la famille ou praticien libéral en fonction du contexte.
- **Niveau 3 : élaborer** un PPRE EHP (en annexe) dans le cadre d'une équipe éducative, une fois le haut potentiel avéré par l'expertise psychologique.

Pour certains EHP, les équipes pédagogiques peuvent être amenées à se poser la **question d'une accélération de cursus qui relève de leur responsabilité** (cf. [vademecum](#) page 10).

Pour soutenir leur réflexion, le [QADAPS](#) (questionnaire d'aide à la décision d'ajustement du parcours scolaire), outil élaboré par le CNAHP (Centre National d'Aide aux Enfants et Adolescents à Haut Potentiel) et validé par le ministère, peut se révéler utile avant la prise de décision.

- **Niveau 4 : Saisir la cellule de suivi départementale** EHP 56 à l'adresse suivante : [cellule.ehp56@ac-rennes.fr](mailto:cellule.ehp56@ac-rennes.fr), uniquement dans le cas de situations complexes et renseigner le formulaire annexé, téléchargeable sur le site de la DSDEN.

Cette cellule a pour fonction d'aider les équipes pédagogiques et/ou les parents pour traiter les situations complexes, en sollicitant, les membres qualifiés du groupe de secteur 56 (personnel de direction, PsyEN, CPE, CPC, infirmière et médecin scolaire).

Après étude de la situation, la cellule EHP 56 communique à la famille et à l'établissement scolaire ses propositions et préconisations.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement professionnel pour garantir la mise en œuvre des meilleures conditions de façon à permettre aux élèves à haut potentiel de trouver à l'école les appuis nécessaires pour s'épanouir et tirer pleinement bénéfice de leur scolarité.

Pour le recteur et par délégation  
L'inspecteur d'académie- directeur académique  
des services de l'éducation nationale du Morbihan

Laurent BLANES

*Annexes :*

1. *PPRE EHP*
2. *Formulaire de saisine de la cellule départementale EHP 56*